

Conseil municipal | Séance du 17 octobre 2024

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2024-10-17-6 | Centre culturel le Rive Gauche - Adhésion au réseau Loop
Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 24

Date de convocation : 11 octobre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 17 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent-es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Edouard Bénard, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Grégory Leconte, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Monsieur Serge Gouet, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé-es avec pouvoir :

Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Juliette Biville donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Fabien Leseigneur, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérueu.

Etaient excusé-es :

Monsieur David Fontaine, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Virginie Safe.

Secrétaire de séance :

Madame Léa Pawelski

Exposé des motifs :

Les missions du réseau Loop, réseau pour la danse et la jeunesse, se divisent en quatre axes de travail majeurs :

- L'accompagnement de projets (en coproduction ou diffusion) par les membres du réseau. Loop a notamment mis en œuvre le programme TWICE, commandes confiées à des chorégraphes novices dans le champ de la création jeune public. Le prochain programme, Les Mouvements minuscules, invite des chorégraphes à créer pour la petite enfance.
- Les échanges et partages artistiques autour des pièces vues ou à venir
- La médiation et la formation à l'objet danse jeune public : partage des outils pédagogiques existant en danse et réflexion sur des outils d'accompagnement à la diffusion.
- Le repérage à l'étranger et la mise en réseau à l'international : état des lieux des festivals et théâtres accueillant la danse jeune public, repérage des écritures chorégraphiques pour l'enfance dans les autres pays et lien avec des acteurs et réseaux internationaux.

Le réseau, qui réunit 24 membres, représente la diversité des lieux et des professionnels du spectacle vivant, avec des théâtres labellisés, des lieux de danse, des associations de territoire ou bien encore des communes.

Depuis 2024, chaque lieu membre s'acquitte d'une adhésion annuelle de 1000 €. L'ensemble des adhésions constitue, chaque année, un fonds destiné à des projets initiés par un ou des membres du réseau : production et soutien à la création, enquête thématique, outil pédagogique, œuvre artistique, rencontre professionnelle etc.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- Le Centre culturel le Rive Gauche propose, en plus d'une programmation tout public, une programmation jeune public, essentiellement dans le domaine chorégraphique. Selon les saisons, entre 5 et 7 spectacles jeune public sont programmés ce qui représentent entre 20 et 30 représentations.
- Le réseau Loop joue un rôle également sur le coût des cessions : négociation importante des coûts de cession par le réseau et impact par conséquent sur le budget artistique du Rive Gauche

Décide :

- D'adhérer à l'association du réseau Loop et de verser une cotisation annuelle d'un montant de 1 000 €.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget du Rive gauche prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 30 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Madame Léa Pawelski

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 18/10/2024

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20241017-lmc136803-DE-1-1

Affiché ou notifié le 23 octobre 2024